

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00465

Numéro SIREN : 880 967 682

Nom ou dénomination : 2GEZER CORP

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 17233

## SAS 2GEZER CORP

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEES  
AU CAPITAL DE 1 000 €  
Siège Social : 192 rue de l'école normale  
33200 BORDEAUX

RCS BORDEAUX : 880 967 682

### PROCES VERBAL DES RESOLUTIONS

L'an deux mille vingt et deux, le 13 Avril, à 17h30, les associés de la SAS 2GEZER CORP, SAS au capital de 1 000 €, ayant émis 100 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la convocation de la présidence en date du 28 Mars 2022 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BINARD Marc, représentant la SAS MABI CONSULTING, présidente de la société.

Le président constate que :

Sont présents :

- en dehors de lui-même, Représentant la société MABI CONSULTING, titulaire de 25 parts,	ci 25
- Monsieur BIDART Christophe, Représentant la société DIGIFABRIC, titulaire de 25 parts,	ci 25
- Monsieur LE POCREAU Alan, Représentant la société POC CONSEILS, titulaire de 25 parts	ci 25
- Monsieur PIC Johan, Représentant de la société PEACOCK & LION, titulaire de 25 parts	ci 25
	-----
Le total des parts présentées est de	100

soit la totalité des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée étant saisie de décisions de caractère extraordinaire, est en état de délibérer.

Le président rappelle avoir été informé du désir de l'associé DIGIFABRIC, représenté par Monsieur BIDART Christophe, de céder ses actions de la SAS 2GEZER CORP, et de présenter en conséquence sa démission de ses fonctions de membre du comité de direction.

Après diverses discussions, les décisions suivantes sont mises aux voix :

JP  
CB MB

## PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir fait lecture de la lettre reçue de Monsieur Christophe BIDART, présentant la démission de la Société DIGIFABRIC dont il est le mandataire, de ses fonctions de membre du Comité de Direction de la société,

prend acte de cette décision, décide en conséquence de mettre à jour les statuts, et s'engage à procéder à l'ensemble des formalités requises.

**Vote Pour: 100% -- Abstention: 0 % -- Vote contre: 0 %**

**Cette résolution est adoptée à la majorité.**

## DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée Générale décide de procéder à une modification de l'Article 34 des statuts, désormais rédigé comme suit :

### ARTICLE 34 – DÉSIGNATION DU PREMIER PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

A - Est désigné en qualité de Président de la société, et pour une durée indéterminée :

- La société MABI Consulting, associée, Représentée par Monsieur Marc BINARD, né à BREST (29) le 08/03 /1975, demeurant 10 rue de la Garenne, 33121 CARCANS,

Il déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

Le président est nommé pour une durée indéterminée.

B : Sont nommés membre du Comité de Direction :

- La société PEACOCK & LION CONSULTING associée, Représentée par Monsieur Johan PIC, né à TARBES(65) le 01/08/ 1980, demeurant 14 Rue Montfaucon, 33800 BORDEAUX,
- La société POC CONSEILS, associée, Représentée par Monsieur Alan LE POCREAU, né à NANTES (44) le 14/11/ 1974, demeurant 192 rue de l'école normale, 33200 BORDEAUX,

Le reste de l'Article demeure inchangé.

**Vote Pour: 100% -- Abstention: 0 % -- Vote contre: 0 %**

**Cette résolution est adoptée à la majorité.**

JP ll  
CS MB

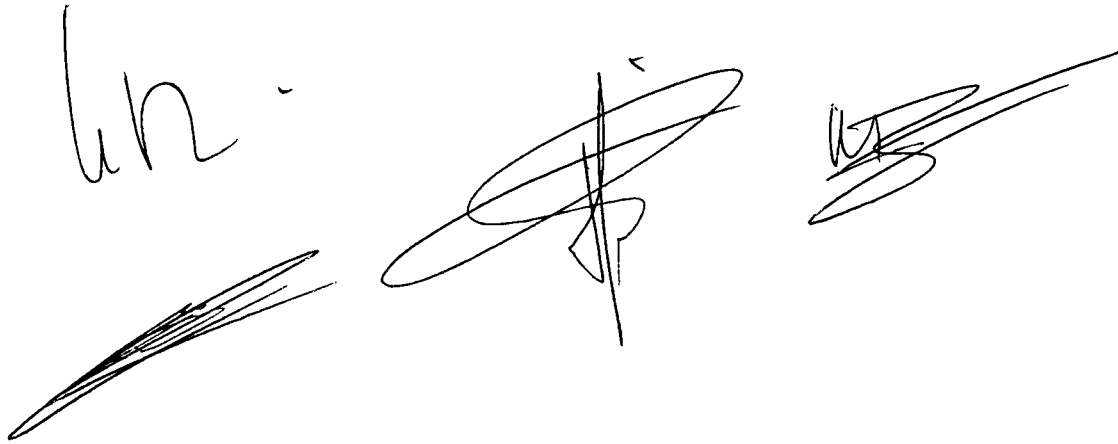
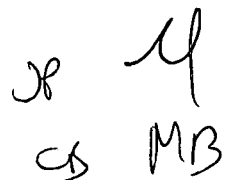
**TROISEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal des présentes délibérations, pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra

**Vote Pour: 100% -- Abstention: 0 % -- Vote contre: 0 %**

**Cette résolution est adoptée à la majorité.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les associés présents.

Three handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The first signature on the left is a simple, cursive 'lh'. The middle signature is a more complex, stylized scribble with a vertical line through it. The third signature on the right is another complex scribble.Handwritten initials in black ink. On the left, 'JP' is written above 'CS'. On the right, 'M' is written above 'MB'.